

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (CE) n° 3104/94 de la Commission, du 19 décembre 1994, relatif à la fourniture d'huile végétale au titre de l'aide alimentaire**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 328 du 20 décembre 1994.)*

Page 24, à l'annexe II, deuxième colonne (« Quantité totale »), lot C :

au lieu de : « 570 »,

lire : « 510 ».

**Rectificatif au règlement (CE) n° 3129/94 de la Commission, du 20 décembre 1994, modifiant le règlement (CEE) n° 2273/93 déterminant les centres d'intervention des céréales, à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 330 du 21 décembre 1994.)*

Page 49, à l'annexe, sous « ÖSTERREICH » après « Weitersfeld », insérer dans les colonnes correspondantes :

1	2	3	4	5	6	7
« Wels »	+	-	-	-	-	- »